

Au siège de Grand Lac, salle Chaudanne-Tillet, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER	X		
2. Brigitte BARLET	X		
3. Danièle BEAUX-SPEYSER	X		
4. Renaud BERETTI	X		
5. Michelle BRAUER	X		
6. Mariétou CAMPANELLA		X	
7. Claire COCHET		X	Colette PIGNIER
8. Jacques CONVERT	X		
9. Gérard DILLENSCHNEIDER		X	
10. Marina FERRARI		X	Danièle BEAUX-SPEYSER
11. David GAILLARD	X		
12. Nathalie GAMAIN		X	
13. Bernard GELLOZ	X		
14. Pascale GLOUANNEC	X		
15. André GRANGER		X	
16. Alain HOTIER		X	
17. Antoine HUYNH	X		
18. Agron KALLABA	X		
19. Myriam MONANGE	X		
20. Christian MOUNIER		X	
21. Julie NOVELLI	X		
22. Colette PIGNIER	X		
23. Edouard SIMONIAN		X	
24. Jean-Marc VIAL		X	
25. Guy WARIN	X		

Autres présents non votants :

Marie **RENAUD**
Muriel **BORRELY-DUBINI**
Fabien **DIDIER**

Directrice du CIAS Grand Lac
Assistante de Direction du CIAS Grand Lac
Responsable du service des Ressources Humaines

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 09.11.2023

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 15 novembre 2023 a été transmis le 09 novembre 2023, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Aix-les-Bains, le 15 novembre 2023

Le Président,
Renaud BERETTI

Secrétaire de Séance,
Pascale GLOUANNEC



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic, 73100 Aix-les-Bains, dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
075267303426720231115-DEL1509-DE
Date de réception en préfecture : 15/11/2023

DÉLIBÉRATION

N : 87 Année : 2023

Exécutoire le : 16 NOV. 2023

Publiée le : 16 NOV. 2023

Visée le : 16 NOV. 2023

ADMINISTRATION GENERALE

Convention de partenariat entre le CIAS Grand Lac et l'association France Alzheimer Savoie pour l'organisation d'un ciné débat sur le thème des aidants familiaux

Monsieur le Président informe l'assemblée que le CIAS Grand lac organise le 24 novembre 2023 un ciné-débat sur le thème des aidants familiaux, en partenariat avec le Département, Cinéflaix et la plateforme savoyarde de soutien aux aidants, portée par l'association France Alzheimer Savoie.

Accueillie au cinéma Victoria d'Aix les Bains, la soirée commencera par la projection d'un film récent (*Un beau matin* de Mia Hansen Love), suivi d'un débat avec les participants. La plateforme savoyarde de soutien aux aidants s'est proposée de financer les places des spectateurs (5 € par place) afin que l'entrée soit gratuite.

Afin de finaliser ce partenariat et de l'inscrire dans la durée pour d'autres actions éventuelles, il est proposé au Conseil d'Administration de le préciser dans le cadre d'une convention, selon le document joint à la présente délibération.

Cette convention partenariat est sans impact financier pour le CIAS Grand lac.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat entre la plateforme savoyarde de soutien aux aidants et le CIAS Grand Lac.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat entre France Alzheimer Savoie et le CIAS Grand Lac, jointe à la présente délibération.

- Conseillers en exercice : 25
- Présents : 15
- Présents et représentés : 17
- Votants : 17
- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 15 novembre 2023

Le Président,
Renaud BERETTI

La secrétaire de séance,
Pascale GLOUANNEC



Convention relative à la mise en place d'une coopération entre la Plateforme savoyarde de soutien aux aidants - Grand âge, portée par l'association France Alzheimer Savoie, et le Centre Intercommunal d'Action Sociale Grand Lac.

Il est convenu ce qui suit.

Entre les soussignés :

La Plateforme savoyarde de soutien aux aidants - Grand âge, portée par l'association France Alzheimer Savoie,

Représentée par : Monsieur Guy BACOU, Président de l'association France Alzheimer Savoie ;

Et

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale Grand Lac,

Représenté par : Monsieur Renaud BERETTI, Président du Centre Intercommunal d'Actions Sociale de Grand Lac

Ci-après dénommés individuellement « Partie » et collectivement « Parties ».



Préambule

Les Parties veulent exprimer au travers de cette convention leur volonté commune d'agir ensemble pour répondre aux enjeux de l'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie et/ou atteintes d'une maladie d'Alzheimer ou apparentée, et de leurs aidants.

Les Parties signataires conservent leur identité et leur autonomie juridique.

Elles garantissent la prise en compte réelle de l'ensemble des situations rencontrées et œuvrer conjointement aux meilleures solutions d'accompagnement possibles.

Elles garantissent des réponses communes à tous les citoyens égaux en droits et en devoirs, dans le cadre et dans les limites de leur champ d'intervention.

Elles œuvrent à une organisation commune capable de répondre aux attentes et aux besoins des populations concernées, toujours respectueuses des droits et du bien-être des personnes âgées en perte d'autonomie et/ou des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet la mise en place d'une coopération renforcée entre les Parties, à savoir :

La Plateforme savoyarde de soutien aux aidants - Grand âge, portée par l'association France Alzheimer Savoie, et le Centre Intercommunal d'Action Sociale de Grand Lac.

Elles travaillent conjointement :

Pour améliorer la couverture des besoins repérés sur leur territoire d'intervention.

Pour sensibiliser les usagers et le réseau territorial sur les personnes âgées en perte d'autonomie et/ou atteintes d'une maladie d'Alzheimer ou apparentée, ainsi que sur la situation de leurs proches aidants.

Elles définissent des modalités d'information et de communication :

Dans le respect et préservation de l'intégrité de chacun des partenaires, avec l'engagement de développer une information partagée et une communication régulière et transparente, elles partagent les moyens matériels nécessaires à la réalisation de leurs objectifs communs préalablement définis et validés par chacune des parties.



Article 2 : Engagement de la Plateforme savoyarde de soutien aux aidants - Grand âge, portée par l'association France Alzheimer Savoie

La Plateforme savoyarde de soutien aux aidants – Grand Age s'engage à :

Communiquer sur l'offre existante proposée par le CIAS Grand Lac, au travers ses différents services, notamment le service de lutte contre l'isolement « Accord'Age ».

Collaborer en tant que de besoin aux projets portés par le CIAS Grand Lac qui entrent dans le champ d'intervention de la plateforme, à savoir l'accompagnement des aidants des personnes âgées en perte d'autonomie et/ou des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée.

Mettre en œuvre l'ensemble des moyens nécessaires dont elle dispose, afin d'apporter son soutien aux projets portés par le CIAS Grand Lac, qui entrent dans le cadre le champ d'intervention de la plateforme de soutien aux aidants.

Dans le cadre d'une action ou d'un événement organisé en collaboration avec le CIAS Grand Lac, cet engagement pourra prendre diverses formes : prise en charge financière partielle ou totale au bénéfice des aidants, mise à disposition gratuite de ses intervenants de façon ponctuelle (psychologue, neuropsychologue, psychomotricien, ...), etc.

Article 2-bis : La mise en place d'action ponctuelle ou de projets tel que celui qui est décrit en annexe(s)

Article 3 : Engagement du Centre Intercommunal d'Action Sociale de Grand Lac

Le CIAS Grand Lac s'engage à :

Communiquer sur l'existence de la plateforme et ses actions auprès des publics concernés.

Associer en tant que de besoin la plateforme aux projets et dispositifs du CIAS Grand Lac en cours ou à venir, et qui s'adressent aux publics qui entrent dans le champ d'intervention de la plateforme de soutien aux aidants.

Faciliter la mise à disposition des moyens matériels nécessaires à la mise en œuvre des actions de la plateforme, qui sont organisées en lien avec les actions initiées par le CIAS Grand Lac sur son territoire intercommunal.

Article 4 : Suivi et évolution des actions

Une rencontre annuelle est organisée entre des représentants de la Plateforme savoyarde de soutien aux aidants - Grand âge, portée par l'association France Alzheimer Savoie et des représentants du CIAS Grand Lac, afin de réévaluer si nécessaire les engagements mutuels.



A cette occasion, il peut être présenté un bilan d'activité général comportant les données recueillies lors des actions communes.

Article 5 : Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa signature, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Article 7 : Modalités de révision

Toute demande de modification des dispositions de la présente convention devra faire l'objet d'une demande préalable et d'une rencontre entre les parties.

Dans tous les cas, un avenant à la présente convention, conclu dans les mêmes formes, précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1.

Article 8 : Résiliation

La convention pourra être résiliée :

Par la Plateforme savoyarde de soutien aux aidants - Grand âge, portée par l'association France Alzheimer Savoie à tout moment moyennant, un préavis écrit de 1 mois, adressé au représentant du CIAS Grand Lac, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Par le CIAS Grand Lac à tout moment, moyennant un préavis écrit de 1 mois, adressé au Président de l'Association France Alzheimer Savoie, par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de force majeure indépendamment de la volonté respective des Parties, ou en cas de demande impérative formulée par les autorités,

En cas de cessation d'activité, ou de dissolution des Parties.



Fait à Bassens, en deux exemplaires originaux, le

2023.

**Pour Le Centre Intercommunal d'Action Sociale
Grand Lac**



Le Président, Monsieur Renaud BERETTI

**Pour la Plateforme savoyarde de soutien aux aidants
- Grand Age, portée par France Alzheimer Savoie**

FRANCE ALZHEIMER SAVOIE
Site de Livetaz - Pal FODÉRÉ
90 avenue de BASSENS
73000 BASSENS
Tél : 04.79.60.31.48
<http://www.francealzheimer-savoie.org>
secretariat73@francealzheimer.org

Le Président, Monsieur Guy BACOU



ANNEXE 1 : Projet de ciné-débat « gérontologique » en novembre 2023, en référence à l'article 2-bis

Dans le cadre d'un projet de ciné-débat « gérontologique » sur la thématique des aidants, porté par le CIAS Grand Lac, le Service personne âgées – personne handicapées de la maison sociale du Département, bassin aixois, Cinéfilaix et la Plateforme savoyarde de soutien aux aidants, cette dernière s'engage à apporter son soutien financier.

Elle s'engage à prendre en charge la totalité des frais représentés par la participation du public à l'évènement. Le coût individuel est fixé à cinq (5) euros, dans la limite de cent soixante (160) places disponibles, soit une prise en charge financière plafonnée au montant total de huit cent (800) euros.

Acte à classer**DELIB87**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-11-16T10-23-51.00 (MI248886599)

Identifiant unique de l'acte : 073-267303428-20231115-DELIB87-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Convention de partenariat entre le CIAS Grand Lac et l'association France Alzheimer Savoie pour l'organisation d'un ciné débat sur le thème des aidants familiaux

Date de décision : 15/11/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.4. Autres types de contrats
1.4.2. Convention et avenant (document contractuel)
1.4.2.1. Contrats de partenariat

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 87 **Multicanal :** Non
DELIB AG Convention partenariat ...

Pièces jointes :

87-1 **Type PJ :** 21_RP - Rapport de présentation
DELIB AG Convention ...



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

PAGE DE GARDE 1.PDF **Type PJ :** 99_DE - Délibération



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 16/11/23 à 10:23

Par **BORRELY DUBINI Muriel**

Transmis

Date 16/11/23 à 10:23

Par **BORRELY DUBINI Muriel**

Accusé de réception

Date 16/11/23 à 10:29